



Coalition des Montérégiennes

Commentaire portant sur le projet de
Plan métropolitain d'aménagement et
de développement révisé (PMADR)
soumis à la consultation publique

Déposé par La Coalition des Montérégiennes
à la Commission spéciale sur la révision du PMAD de la CMM
le 16 décembre 2024

À propos de la Coalition des Montérégiennes

La Coalition des Montérégiennes est née en 2021 de la volonté de 13 organismes de conservation d'unir leur voix, leur vision et leurs démarches pour relancer et même accélérer les efforts de concertation en vue de protéger et faire reconnaître les collines Montérégiennes et leurs corridors de connectivité tant pour leur valeur de conservation intrinsèque que pour les services écologiques qu'elles procurent et leur rôle comme pôle d'attractivité.

La Coalition regroupe les organismes de conservation œuvrant sur chacune des collines dont certains ont un rayonnement national ou régional ou sont à l'œuvre depuis plus de 50 ans.



Notre intérêt dans le PMADR

Dans le cadre de la présente consultation publique, la Coalition des Montérégiennes, qui a aussi collaboré au mémoire de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ), souhaite faire ressortir avec plus de détails et précisions les éléments concernant les collines montérégiennes dont cinq collines sur 10 sont sur le territoire de la CMM soit : Oka, Mont Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire et une partie de Rougemont.

Partenaires de la CMM

Certains membres de la Coalition sont des partenaires de longue date de la CMM dans des projets structurants tels que la *Trame verte et bleue* et des projets d'acquisition et de gestion de milieux naturels.

Les membres de la Coalition travaillent également de façon étroite avec la CMM depuis plusieurs années au projet de reconnaissance et de protection des Montérégiennes. Récemment, la Coalition a contribué à la réalisation du *Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes* (PARPCM) de la CMM qui comprend entre autres des actions pour qu'une protection s'opère notamment par le biais de l'obtention d'un statut.

En soutien à la vision et à l'élaboration du PARPCM, la Coalition a produit un grand plan régional et des plans de conservation et de connectivité pour chacune des collines montérégiennes. Depuis, la Coalition poursuit ses démarches auprès des instances publiques et privées pour assurer le financement et le suivi de l'ensemble des plans de conservation pour les Montérégiennes.

De façon soutenue, la Coalition a participé depuis les deux dernières années aux réflexions et travaux des comités qui ont été mis en place par la CMM dans le cadre des démarches pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé pour les collines sur son territoire soit, Oka, Mont Royal, St-Bruno, St-Hilaire et Rougemont.

Inscription des collines Montérégiennes au chapitre de la conservation des milieux naturels

Le PMADR identifie avec justesse les collines Montérégiennes au chapitre des paysages d'intérêt métropolitain. Ce sont effectivement des sites emblématiques de grande valeur qui sont des points de repère et qui participent à la signature du territoire métropolitain. Ces collines font partie de l'histoire, de la culture et du quotidien des grandes communautés qui les habitent et les côtoient.

En plus d'être des paysages d'intérêt métropolitains, les collines montérégiennes font partie des derniers grands massifs forestiers d'importance dans le sud du Québec et leur protection est plus que jamais primordiale. C'est dans cet esprit que la CMM a déployé une démarche pour l'obtention d'un statut de Paysage humanisé pour les collines sur son territoire, un statut qui priorise la protection de la biodiversité.

Les documents qui ont été produits par la CMM en collaboration avec les partenaires du milieu en vue de l'obtention d'une reconnaissance de Paysage humanisé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) témoignent largement de l'importance des collines comme noyaux de biodiversité exceptionnels.

Conformément à la démarche en cours pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé, la révision du PMAD doit permettre d'inscrire les collines Montérégiennes et les enjeux liés à leur protection à long terme au chapitre 3.1 concernant la conservation des milieux naturels.

L'importance de connecter les collines montérégiennes aux autres milieux naturels

En appui au mémoire déposé par l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ), la Coalition des Montérégiennes souhaite réitérer l'importance de la connectivité des milieux naturels pour assurer la santé des écosystèmes, le maintien de la biodiversité, tout comme leur résilience face aux changements climatiques.

« La connectivité écologique est un pilier essentiel à la conservation de la biodiversité, et doit passer au premier plan » Mémoire de l'IQCÉ dans le cadre des consultations sur le second projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé. 15 novembre 2024.

Les collines montérégiennes qui sont localisées dans les régions dominées par une matrice urbaine et/ou agricole sont les principaux noyaux de conservation qui permettent d'assurer que reste fonctionnel le réseau écologique essentiel à la persistance des populations animales et végétales et leur capacité de migrer vers le nord avec le réchauffement du climat. Les cinq collines montérégiennes situées sur le territoire de la CMM font partie intégrante d'un ensemble important de milieux naturels qui contribuent au maintien de la diversité de la flore et de la faune représentative du sud du Québec. Il s'avère donc primordial que des corridors écologiques soient maintenus et créés pour éviter que ces foyers de biodiversité exceptionnels se retrouvent isolés.

1.1 Dix collines Montérégiennes

Le paysage du sud-ouest du Québec est marqué par la présence des collines Montérégiennes. Elles forment un ensemble de dix collines s'étendant sur une distance de 245 km dans la partie la plus densément peuplée du Québec. Elles comprennent les collines d'Oka, le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire, le mont Rougemont, le mont Saint-Grégoire, le mont Yamaska, le mont Shefford, le mont Brome et le mont Mégantic (Carte 1)

Carte 1 – Les collines Montérégiennes



Source : Microsoft Earthstar Geographics 2024, Coalition des Montérégiennes. Traitement CMM, 2024.

Source : Demande de reconnaissance. Paysage humanisé des Montérégiennes. CMM. Oct. 2024. p.4

En conclusion

La Coalition des Montréalaises souligne l'engagement remarquable de la CMM pour la reconnaissance et le protection des collines Montréalaises sur son territoire et salue son leadership dans une démarche de reconnaissance pour un statut qui met la protection de la biodiversité à l'avant-plan.

La révision du PMAD est l'occasion de confirmer l'importance des collines montréalaises comme sites emblématiques mais aussi comme noyaux de biodiversité exceptionnels au cœur de la grande région métropolitaine. Et une protection réelle exige que des corridors écologiques soient maintenus ou créés pour assurer la résilience des écosystèmes et favoriser la diversité des espèces.

La Coalition des Montréalaises investit temps et efforts pour que l'entièreté des collines montréalaises soit reconnue et protégée et ce, pour le bénéfice de plus de la moitié de la population du Québec¹. Par sa vision, ses engagements concrets et son leadership envers la protection des collines sur son territoire, la CMM pourra inspirer les autres acteurs à l'extérieur de son territoire et paver la voie par son exemplarité en matière de conservation et de connectivité des milieux naturels d'importance au Québec.

¹ Les collines montréalaises marquent le paysage de la région métropolitaine, de la Montérégie et de l'Estrie et font partie du quotidien d'une majorité de Québécois.es. En chiffres, ce sont **4 618 921** personnes qui résident dans un rayon allant jusqu'à 30 km de l'étendue physique des collines, soit **53,1% de la population québécoise**. (Référence : [Connaître | Coalition des Montréalaises - Plan régional](#))